

Dépêche AEF : Scolarisation à 3 ans : Jean-Michel Blanquer élargit la compensation des dépenses pour les communes

2 minutes

Aucune commune "ne perdra de l'argent s'il y a une hausse des dépenses" liée à la scolarisation à 3 ans, a déclaré le 27 novembre 2019 au Sénat le ministre de l'Éducation nationale. Lors de l'examen des crédits de la mission Enseignement scolaire du PLF 2020, le ministre a annoncé que les communes qui avaient déjà un contrat d'association avec le privé "ne seront pas remboursées, sauf si la hausse de leurs dépenses n'est pas absorbée par la baisse démographique". Lors de la séance mercredi, le Sénat a adopté l'ensemble des crédits de la mission Enseignement scolaire ([lire sur AEF info](#)).



Jean-Michel Blanquer JBV News

Lors du débat sur la loi "pour une école de la confiance", le gouvernement avait prévu une compensation par l'État d'une éventuelle augmentation des dépenses pour les communes en raison de la scolarisation à 3 ans, sauf pour les communes qui subventionnaient déjà les maternelles privées sous contrat ([lire sur AEF info](#)). Plusieurs organisations avaient critiqué cette mesure, la jugeant défavorable à ce type de commune ([lire sur AEF info](#)).